



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1059) DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE CHOPIN A
MONSIEUR RENAN QUEBRIAC, A TITRE
PAYANT**

**DÉCISION N° DM-25-179
EN DATE DU 13 JUIN 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de Monsieur Renan QUEBRIAC domicilié, 106 rue de Montreuil 94300 Vincennes, de s'exercer seul au piano dans la salle Chopin, de 14h45 à 15h45, les 4 et 11 avril ; 2, 9, 16, 23 et 30 mai ; 6, 13, 20 et 27 juin et le 4 juillet 2025 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec Monsieur Renan QUEBRIAC, domicilié, 106 rue de Montreuil 94300 Vincennes, une convention de location de salle pour un montant de 120 € TTC (cent-vingt euros), afin de s'exercer seul au piano dans la salle Chopin de 14h45 à 15h45, les 4 et 11 avril ; 2, 9, 16, 23 et 30 mai ; 6, 13, 20 et 27 juin et le 4 juillet 2025 de 14h45 à 15h45.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250613-lmc1H13070H1-AR
Date de réception en Préfecture : 13/06/2025
Date de Publication : 13/06/2025